

**ÉLECTIONS
AU CONSEIL DE GESTION
DE L'ESTHUA, Faculté de Tourisme, culture et hospitalité****A distance par voie électronique****Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2022-126 du 26 septembre 2022 relatif aux élections de représentants du collège C du secteur des disciplines de santé et du collège D à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2023-13 relatif aux élections partielles au conseil de gestion de faculté du Tourisme, culture et hospitalité, ESTHUA, collège des usagers

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 10 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****Article 1 : CANDIDATS collège des usagers****LISTE « ETUDIANTS ESTHUA »**

MME GUYOMARC'H AMBRE

M. LAURGEAU NOE

MME COUSSEAU ADELE

M. LANCELEUR KEVIN

MME GAVINET LEA

M. CERVERA MATTEO

MME FRONTELA AUDREY

Fait à Angers, le 10 mars 2023.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 mars et mis en ligne le 13 mars 2023